



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par voie navigable****Cinquante-sixième session**

Genève, 10–12 octobre 2012

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Situation actuelle et tendances du transport par voie navigable**Étude de la situation actuelle et des tendances du transport
par voie navigable dans la région de la CEE****Note du secrétariat****Additif****Développements récents au sein des commissions fluviales****I. Mandat**

1. Conformément à la décision de la cinquante-cinquième session du Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) (ECE/TRANS/SC.3/191, par. 11), le secrétariat présente ci-dessous son rapport sur les activités menées par les commissions fluviales pour la période de juin 2011 à juillet 2012. Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies par la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR), la Commission du Danube (CD), la Commission de la Moselle (CM) et la Commission internationale du bassin de la Save (CS).

2. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note de ces informations et en tenir compte lors de la considération de sa coopération actuelle ou future avec les commissions fluviales.

II. Commission centrale pour la navigation du Rhin

3. La CCNR a tenu sa session plénière d'automne le 30 novembre 2011 sous la présidence de la délégation belge et sa session plénière de printemps le 30 mai 2012 sous la présidence de la délégation française.

4. Lors de sa session d'automne, la CCNR a adopté les programmes de travail de ses comités pour 2012–2013 et établi le tableau des présidents des comités et groupes de travail. La présidence de la CCNR pour cette période sera assurée par la France selon la règle de rotation. La CCNR a également pris les décisions suivantes :

- Le statut d'État observateur a été accordé à la Serbie, ce qui porte à onze le nombre d'États observateurs auprès de la CCNR.
- La reconnaissance du certificat de conduite bulgare, moyennant le respect de certaines dispositions supplémentaires, a été adoptée. Les certificats de conduite de la plupart des pays du bassin danubien sont maintenant reconnus par la CCNR.
- Un Groupe de travail pour la reconnaissance mutuelle et la modernisation des qualifications en navigation intérieure a été créé. Il sera composé d'experts d'États membres et des États non-membres dont les certificats de conduite ou les livrets de service ont été reconnus valables sur le Rhin. Les tâches attribuées à ce groupe visent à résoudre les questions liées à la pénurie de personnel en navigation rhénane.
- Le rapport sur le changement climatique et la navigation rhénane préparé par les comités de la CCNR a été approuvé. Ce rapport analyse les effets probables du changement climatique sur la voie d'eau et prévoit une augmentation des périodes extrêmes de hautes et basses eaux, qui resterait toutefois faible jusqu'au milieu du siècle. Le rapport recommande de développer des mesures réduisant les effets des hautes et basses eaux au niveau des infrastructures, des caractéristiques des bateaux et de la logistique.

5. Lors de sa session de printemps, la CCNR a adopté sa stratégie de développement et de mise en œuvre des services d'information fluviale (SIF), ayant pour priorité la garantie de standards de sécurité élevés pour la navigation et son environnement et l'efficacité de la navigation. Elle a publié et mis à jour plusieurs documents traitant des SIF : guide de l'ECDIS intérieur (système d'affichage électronique de cartes et d'informations connexes), guide des annonces électroniques, guide des avis à la batellerie et guide de l'AIS intérieur (système d'identification automatique).

6. Afin d'inclure les questions de développement durable dans ses travaux et son organisation, la CCNR a formé un nouveau Comité de l'infrastructure et de l'environnement, né de la fusion du Comité technique permanent et du Comité de l'élimination des déchets et des questions liées à l'environnement. La CCNR a également chargé son secrétariat de préparer un rapport général sur le développement durable en navigation intérieure.

7. Dans le cadre du sixième Forum Mondial de l'Eau tenu à Marseille du 12 au 17 mars 2012, la CCNR a organisé une rencontre d'acteurs mondiaux de la navigation intérieure. Une quinzaine de pays étaient représentés à cette occasion, couvrant de nombreux bassins fluviaux principaux du monde. Cette rencontre a permis l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les autorités de gestion de grandes voies navigables. Au terme de cette rencontre, les participants ont rédigé une déclaration commune et se sont mis d'accord pour la mise en place d'une plateforme internet pour l'échange d'informations.

8. Suite à une proposition de l'Association mondiale pour les infrastructures de transport maritimes et fluviales (AIPCN), la CCNR a conçu une plateforme internet pour la consultation de définitions en matière de services d'information fluviale (www.risdefinitions.org/). Le travail de collecte des définitions a été entrepris par un groupe de travail établi par l'AIPCN. Il est prévu que les utilisateurs de ce site puissent contribuer à la mise à jour des informations. Par ailleurs, la CCNR a établi une base de

données de terminologie utilisée en navigation rhénane et intérieure (Multilingual Inland Navigation Terminology), consultable sur le site <http://mint.ccr-zkr.org/100-fr.html>.

9. En ce qui concerne la situation économique de la navigation sur le Rhin, on note en 2011 un recul des volumes transportés de 5,3 %, soit une diminution de 4 % pour la cale sèche et de 9 % pour la cale citerne. Les prévisions pour 2012 ne laissent pas entrevoir d'amélioration au niveau de la demande de transport, dans la mesure où une situation de récession prévaut en Europe.

III. Commission de la Moselle

10. La CM s'est réunie en session plénière le 1^{er} décembre 2011 sous la présidence de la délégation allemande et le 19 juin 2012 sous la présidence de la délégation française.

11. Les propositions du Comité de police de la navigation et du balisage du chenal, visant à modifier le Règlement de police pour la navigation de la Moselle (RPNM) et portant sur la prévention des noyades, ont été adoptées par la session plénière. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2012 et permettront d'améliorer la sécurité en navigation intérieure.

12. D'autres modifications au RPNM entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Celles-ci consistent en des mises à jour de références à des normes, des ajustements de formulation, l'adaptation des versions linguistiques pour une meilleure cohérence, ainsi que la prise en compte de pratiques nouvelles en matière d'utilisation de pieux d'ancrage par les bateliers.

13. Par ailleurs, la CM a relevé, à la demande de son Comité technique, que deux nouveaux projets de construction et de renouvellement de ponts étaient conformes aux prescriptions de la Convention de la Moselle.

14. Sur proposition du Comité des péages et compte tenu de la situation économique actuelle, il a été décidé de ne pas modifier le Tarif des péages sur la Moselle. En effet, les chiffres du trafic sur la Moselle pour 2010 sont encourageants mais le niveau existant avant la crise de 2008 n'a pas encore été atteint.

15. En septembre 2011, la CM a participé à l'inauguration d'un nouveau système de passe à poissons et du centre d'information Mosellum à l'écluse de Coblenze. Ces passes à poissons ont été installées dans le cadre du rétablissement du passage des poissons dans les cours d'eau prescrit par la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne et constituent une compensation aux travaux de construction des seconds sas d'écluses sur la Moselle.

16. Le Groupe de travail « systèmes d'annonces et d'informations modernes – MIB/MOVES » a poursuivi ses travaux en matière de comparaison des standards de transmission des données. Une réunion supplémentaire a été organisée avec des membres du Comité des péages et du Comité de police de la navigation et du balisage du chenal, et a eu pour mission d'établir quels systèmes d'information et de perception électronique des péages sont utilisés sur la Moselle afin de voir de quelle manière un système unique pourrait être mis en œuvre.

17. En 2011 et contrairement aux années précédentes, le secrétariat de la CM a préparé un rapport sur le trafic sur la Moselle séparé de son rapport annuel. En effet, le secrétariat a reçu plus de données et statistiques sur le trafic qu'auparavant, ce qui a permis la rédaction d'un document séparé.

18. Lors de la session de juin 2012, le secrétariat de la CM a présenté une nouvelle brochure d'information sur la CM et la Moselle en général. Cette brochure fait suite à la publication d'un dépliant plus succinct présentant les données essentielles sur la CM.

IV. Commission du Danube

19. La CD a tenu sa soixante-dix-septième session le 15 décembre 2011 et sa soixante-dix-huitième session le 6 juin 2012 sous la présidence de la Bulgarie.

20. Lors de sa session de décembre 2011, des amendements aux Recommandations relatives aux certificats de conducteur de bateau et aux Recommandations relatives aux prescriptions minimales concernant les gabarits normatifs pour le parcours navigable et pour la reconstruction hydrotechnique et autre du Danube ont été adoptés pour entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

21. Deux autres documents, soit le Plan des grands travaux visant l'obtention des gabarits du parcours navigable, des ouvrages hydrotechniques et autres, recommandés sur le Danube, et la Déclaration de la CD au sujet de l'influence des changements climatiques sur la navigation intérieure, ont été également approuvés.

22. Le président de la CD a fait le point sur la situation de basses eaux critiques qui prévaut sur le Danube. Il a noté que les conditions de navigation étaient rendues difficiles par l'absence prolongée de précipitations sur le bassin.

23. Lors de sa session de juin 2012, la CD a étudié en détail la question de la situation économique de la navigation sur le Danube. Elle a également approuvé le plan de travail pour la période de juin 2012 à juin 2013 et le calendrier de mise en œuvre.

V. Commission internationale du bassin de la Save

24. La CS s'est réunie les 12 et 13 octobre 2011, les 10 et 11 avril 2012 et le 10 juillet 2012, sous la présidence de la Serbie et de la Slovénie.

25. Durant l'année écoulée, des progrès significatifs ont été faits pour mettre en œuvre l'Accord-cadre sur le bassin de la Save. Lors de la troisième Réunion des Parties à l'Accord-cadre tenue les 31 mai et 1^{er} juin 2011, les représentants de haut niveau des quatre pays ont adopté le rapport de la CS sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre ainsi que la Déclaration de la troisième Réunion des Parties. Ils ont exprimé leur soutien aux buts et priorités présentés dans la nouvelle Stratégie pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre et le Plan d'action pour 2011–2015.

26. La troisième Réunion des Parties a été l'occasion de présenter les projets prioritaires de la CS aux représentants d'institutions financières, de fonds et de programmes internationaux, ainsi que de discuter des opportunités de mise en œuvre de ces projets dans le cadre de la Stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube.

27. Lors de sa session d'automne 2011, la CS a décidé des étapes futures pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Vu l'intérêt commun du Monténégro et de la CS d'améliorer leur collaboration future, la CS a chargé son secrétariat d'établir les contacts nécessaires afin d'engager le processus pour que le Monténégro devienne la cinquième Partie à l'Accord-cadre.

28. Ces derniers mois, un certain nombre d'activités ont été menées conformément à la Stratégie et au Plan d'action :

- Après une consultation publique, le premier Plan de gestion du bassin de la Save, conforme à la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne, est sur le point d'être finalisé.
- La préparation du Plan de gestion des risques d'inondation de la Save a débuté.

- Deux applications ont été développées et seront disponibles prochainement sur le site internet de la CS : l'une pour le développement et la mise à jour du Plan de balisage pour la Save et ses affluents navigables, l'autre pour l'acquisition automatique de données météorologiques et hydrologiques.

29. En octobre 2011 s'est tenue la première rencontre entre les secrétariats de la CS et la CD. Les participants ont eu l'occasion de présenter les activités les plus importantes menées au sein de leur commission, dont celles faisant partie de l'initiative conjointe pour la modernisation des règles sur la délivrance des certificats de conducteurs.

30. À cette occasion, les participants ont noté l'achèvement de l'harmonisation complète entre les Règles de navigation sur la Save et le Danube et ont convenu des étapes futures pour la surveillance de la mise en œuvre de la Déclaration commune sur les directives relatives au développement de la navigation et à la protection environnementale dans le bassin du Danube. D'autres rencontres de ce type entre les deux secrétariats seront organisées à l'avenir.
